

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement délégué (UE) 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 complétant le règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP) par des normes techniques de réglementation concernant la présentation, le contenu, le réexamen et la révision des documents d'informations clés et les conditions à remplir pour répondre à l'obligation de fournir ces documents

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 100 du 12 avril 2017)

À la page 17, point 13 de l'annexe II, la formule est remplacée par le texte suivant:

$$\text{«VEV} = \left\{ \sqrt{(3,842 - 2 * \text{VaR}_{\text{RETURN SPACE}})} - 1,96 \right\} / \sqrt{T}\text{»}.$$

À la page 17, point 17 de l'annexe II, la formule est remplacée par le texte suivant:

$$\text{«VEV} = \left\{ \sqrt{(3,842 - 2 * \ln(\text{VaR}_{\text{ESPACE DES PRIX}}))} - 1,96 \right\} / \sqrt{T}\text{»}.$$
